

Nombre de Délégués :

En exercice.....120
Présents.....61
Votants.....62

Objet :

**PORTAIL D'ENTREE DU
CENTRE D'EXPLOITATION**



N°2/07/10/2017

L'an deux mille dix sept, le sept octobre à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la présidence de M. Philippe MELOT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 12 septembre 2017*

Etaient présents :

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL
ARCHIGNAC : Mme Josiane FRAYSSE,
AUBAS : M. Henri GALINAT,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Philippe SOULETIS,
BEZENAC : M. Vincent CARVES,
BORREZE : M. Dominique HERMENAULT, M. Alain LALBAT,
BOUZIC : M. Pierre MENANT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CARSAC AILLAC : M. Patrick TREILLE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme M-F ROUBERGUE,
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Sylvie TISSERAND, Mme Huguette ROBISSOUT,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
FLORIMONT GAUMIER : M. Mathias LUCAS
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
LA CHAPELLE AUBAREIL : Mme Agnès DUBOIS, M. Sébastien FRIT,
LA ROQUE GAGEAC : Mme Maëliiss LINDSTROM,
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU,
MEYRALS : M. Philippe DAURY, Mme Jacqueline JOINEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme BRIDE ROYE,
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS,
SARLAT LA CANEDA : M. Philippe MELOT, Mme Marlies CABANEL,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,
ST AMAND DE COLY : M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. D. THIBART,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE, M. Daniel CHEVALIER,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme ROUVES,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-2710217-DE
Regu le 03/11/2017

ST VINCENT DE COSSE : M. Georges De MEYERE,
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,
STE NATHALENE : Mme Brigitte AOUDOUARD,
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Patrick SINGIER,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER,

Mme Marlies CABANEL (*commune de Sarlat la Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Procuration : M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (*commune de St André d'Allas*).

Excusé(e)s : MM. Jean-Claude CASSAGNOLE et Francis COUSIN (*commune de Domme*),
M. Bernard PICHENOT (*commune de la Roque Gageac*), Mme Sylvie JESINGHAUS (*commune de Marquay*),
Mme Christine CHIES (*commune de Meyrals*), Mme Christiane DESMOULINS (*commune de Nabirat*),
M. Jean-Claude VAN SEVEREN (*commune de St Aubin de Nabirat*),
M. Gérard TEILLAC (*commune de St Crépin*), M. Alain BOYER (*commune de Vézac*).

Présente sans voix délibérative : Mme Elisabeth GARCETTE. (*commune de Peyzac le Moustier*),

.....

Le Président informe l'assemblée délibérante que le portail d'entrée du centre d'exploitation a été installé lors de la création du site en 1975, et motorisé en 2001. Il précise que dans le temps, le passage journalier des véhicules poids lourds a abimé le socle et que la glissière souffre d'usure, rendant l'ouverture et la fermeture du portail quelque peu aléatoire.

Afin d'y remédier, le Président présente à l'assemblée délibérante les résultats de la consultation réalisée, qui peut se résumer ainsi :

1^{ère} possibilité : les Ets MERCIER-VAUNAC proposent la modification du matériel existant en portail autoportant et installation d'une motorisation neuve.

2^{ème} possibilité : remplacement du matériel actuel par un portail autoportant neuf et sa motorisation :

2 offres ont été reçues des Ets SECA et DOURSAT USINAGE qui répondent à notre demande.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés, le mieux disant est DOURSAT USINAGE, pour un montant de 6 969.00 € HT, soit 8 362.80 € TTC.

Le Président propose donc de remplacer le matériel existant par un portail autoportant neuf et motorisé.

Après analyse des offres,

Vu l'avis de la Commission des Marchés et du Bureau Syndical, tous deux réunis en séance du 29/09/2017,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de remplacer le matériel existant par un portail autoportant neuf et motorisé.
- **Retient** pour réaliser ces travaux, l'entreprise **DOURSAT USINAGE**, domiciliés à Marcillac Saint Quentin, pour un **coût de 6 969.00€ HT, soit 8 362.80€ TTC.**
- **Mandate** le Président pour réaliser ces travaux,

AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-2710217-DE
Regu le 03/11/2017

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,
- **Dit** que les crédits, en dépenses et en recettes, sont inscrits au budget primitif 2017 en décision modificative.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 07 octobre 2017

Le Président,
Ph. MELOT



AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-2710217-DE
Regu le 03/11/2017

portail autoportant			
SECA	neuf	14 556 €	+dépose de l'existant + maçonnerie + alimentation électrique
DOURSAT	neuf	6 969 €	+ alimentation électrique du moteur
mercier vaunac	rénovation de l'existant	7 420 €	+ maçonnerie + alimentation électrique

Après analyse des plis, la Commission des Marchés, réunie le 29 septembre 2017 en session ordinaire, retient l'offre des établissements
 **D.O.U.C.E.P.F.** pour :

- le changement du portail et sa motorisation
- la modification du portail existant et sa motorisation tel que décrit ci-dessus.

Les membres de la Commission des Marchés :

[Handwritten signatures in blue ink]

*[Circular stamp: S.I.C.T.O.M. * LA BORNE 120 - 24230 MARCILLAC * CANTON DU CANTON NOIR]*